

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-027

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'INTERVENTION
RÉGLEMENTAIRE DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES TEMPORAIRES
PLACE DE L'EUROPE**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-02-001 en date du 04 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de signature d'une convention avec la société Qualiconsult Exploitation pour la vérification réglementaire de vérification des installations électriques temporaires dans le cadre des feux de la St Jean.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la société Qualiconsult Exploitation.

DÉCIDE

La signature d'une convention de prestation de services avec la société Qualiconsult Exploitation.

Cette convention est souscrite pour une durée d'une journée, le samedi 18 juin 2022.

Les conditions financières sont définies comme suit : 540,00 € TTC, (cinq cent quarante euros) sur présentation de facture.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne : CEREM/024/6232

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 19 mai 2022



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine